Définitions

La pression est définie comme «une force par unité de surface» et différentes méthodes qui sont utilisés pour la mesure. Par exemple, dans le cas d'hautes pressions, la méthode le plus utilisé est au moyen d'un manomètre bourdon., et à basse pression ou différentiels de pression modérés les tubes manométriques sont utilisés.

Les mesures de pression sont basées sur la pression atmosphérique normale de 14.7 LB/pulg2 (1 atmosphère ou 101,325 pascals) comme pression de référence. Appelant pressions manométriques aux supérieurs a elles et vide à les inférieurs. Grâce aux progrès des nouvelles technologies et aux nouvelles exigences de l'industrie qui nécessitent une précision plus précise et une meilleure traitement des informations résultant des mesures. Aujourd'hui, il y a une large gamme de manomètres sur le marché,

Définitions:

La pression est la force par unité de surface et dans la plupart des cas il est mesuré directement par son équilibre avec une autre force connue. La force connue peut être la d'une colonne de fluide, un ressort, un piston chargé d'un poids, ou n'importe quel élément qui peut souffrir une déformation quantitative lorsque la pression est appliquée.

Pression atmosphérique: La pression de l'air autour de nous et l'environnement atmosphérique qui Elle varie d'un jour à l'autre.

Pression barométrique: C'est la même chose que la pression atmosphérique, s'appelle comme ça parce que habituellement, un baromètre est utilisé pour connaître sa valeur.

Pression absolue. Est la mesure de la pression par rapport au vide total, équivaut à La pression relative ou jauge plus atmosphérique.

Pression manométrique: Aussi appelée pression relative est la pression exprimée comme une quantité mesurée par rapport à la pression atmosphérique.

Vide: Méthode d'expression des pressions mineures sur l'atmosphérique en référence à elle. La valeur maximale qu'elle peut atteindre est précisément cette pression atmosphérique.

Cette publication n'a pas l'intention de jeter les fondations d'un contrat et la société se réserve le droit de modifier sans préavis la conception et les spécifications des instruments, conformément à sa politique de développement continu.